

CHRONIQUE DIOCESAINE

LA prédication du carême de 1901, dans les principales églises de Montréal, a réuni, comme les années passées, de nombreux auditoires. Les prédicateurs, on peut le dire sans craindre un désaveu, ont rempli leur difficile mission avec un succès digne de la confiance qu'on leur avait témoignée.

Pendant les mois de février et de mars, on a pu voir défiler dans les rues de Montréal, de longues processions d'hommes. La voix seule du Souverain-Pontife les avait formées en rangs pressés. L'espérance d'obtenir l'indulgence plénière du jubilé les avait conduites d'église en église.

Le mois d'avril nous présentait un autre consolant spectacle. Une foule immense, avide d'entendre la parole des prédicateurs annoncés, inondaient les plus vastes églises. C'était une nouvelle preuve, aussi complète et aussi admirable, de sa foi pratique et de sa soumission filiale à notre sainte mère l'Église enseignante.

* * *

A la cathédrale, M. le chanoine Archambeault a parlé du mariage chrétien. Les deux dernières lettres pastorales publiées sur cette importante question du droit ecclésiastique expliquent assez le choix de cette partie du dogme catholique. La cause matrimoniale portée devant les tribunaux civils et récemment jugée dans un sens que l'Église rejette, a donné lieu, dans certains journaux, à la publication d'articles regrettables, à beaucoup de jugements erronés de personnages exerçant autour d'eux une influence plus ou moins considérable. La nécessité imposait donc de mettre en une plus vive lumière ce point capital de la doctrine catholique, le mariage chrétien, de déterminer les lois respectives des deux pouvoirs auxquels, à un titre différent, nous devons obéissance.

C'est ce que M. Archambeault a fait dans ses cinq conférences du carême. Une grande sûreté de doctrine, une clarté parfaite dans le développement des preuves, une méthode rigoureusement suivie, forment dans cet